NUMERO XCVI.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 1. Décembre 1801.

L'An septieme de la Liberté BATAVE.

De MILAN, *le 7. Novembre.*

LA République *Cisalpine* est loin jusqu'ici de se trouver dans un état parfaitement stable & tranquille: Elle est toujours sous le *Gouvernement provisoire*, toujours sous l'influence immédiate des *François*. Et la Constitution Nationale, qui devra l'affranchir de ce Gouvernement & lui préparer une existence indépendante, tarde à paroître. En attendant, soit qu'une contestation ouverte entre les Militaires *François* & la Garde Civique à la Comédie de *Milan* le 24. Octobre, soit que d'autres considérations majeures y aient donné lieu, tous les Corps de Gardes Nationaux d'élite *Cisalpins* viennent d'être dissous, sur la demande du Général en chef *François*, *Murat*. Dans la Lettre, où le Général témoigne ce désir au *Commissé de Gouvernement*, & qui fut publiée le 25. du mois dernier par ordre du Ministre de l'Intérieur, il disoit, " que, la Paix Continentale paroissant devoir mettre un terme au service extraordinaire & pénible des différents Corps choisis de Grenadiers, Chasseurs & Carabiniers, existant dans plusieurs Communes de la République, il invitoit le Gouvernement à dissoudre sur-le-champ ces Corps, & à statuer, s'il convenoit d'organiser la Garde Nationale d'après la Loi du 1. *Floréal*, ou s'il ne seroit pas plus avantageux d'apporter quelques modifications à cette Loi &c." Ces propositions, communiquées immédiatement par le *Commissé de Gouvernement* à la *Consulte* ou *Corps-Législatif* présidé par le Ministre *François*, *Petiet*, ont été aussi-tôt suivies d'un Décret pour la dissolution des Compagnies choisies des Gardes Civiques de la *Cisalpine* entière. Cette mesure a déjà été exécutée par-tout & en général avec assez de facilité & sans opposition, excepté la résistance, quoiqu'inutile, de la Garde-Nationale de *Bologne*, célèbre par ses exploits pendant la Guerre, & fière encore des éloges que son zèle lui mérita alors. En revanche, la *Consulte* vient d'ordonner une *Conscription Militaire* dans toute la République, d'après l'exemple des Loix de *France*. Tous les Jeunes-gens de 20. à 25. ans sont assujettis au service, à moins qu'ils ne soient mariés ou veufs avec Enfans, ou qu'ils ne soient Ministres du Culte. Chacun pourra toutefois se faire remplacer par un Homme natif de la République.

EXTRAIT des Nouvelles de BERNE *jusqu'au 11. Novembre.*

„ Cinq des vingt-cinq Membres, appellés par le *Conseil-Législatif*, le 28. Octobre dernier, au *Sénat* actuel, ont refusé cette vocation. Ce sont les Citoyens *Wieland*, *Dérivaz*, *Stockar*, *Füssli* & *Anderwerth*, les deux premiers Signataires de la Protestation de la Majorité de la *Diète Helvétique* (insérée dans notre Supplément au N°. XCIII.) En conséquence, le *Sénat* a procédé, le 6. de ce mois, à leur remplacement: Le Citoyen *Anderwerth* s'est trouvé, à l'unanimité des voix, élu une seconde fois *Sénateur*; & on a nommé à la place des autres Membres démissionnaires les Citoyens *Effendörfer*, Père, ancien Membre du *Corps-Législatif*; *Zierbrücken*, Membre du Tribunal Suprême; *Balthasar Pfister*, Receveur-Général de *Schaffhouse*; & *Hirzel*, ci-devant Trésorier. Enfin, les *Sénateurs*, réunis le 9. de ce mois au nombre de vingt & un, se sont préparés à l'importante tâche de présider à la réorganisation de l'*Helvétie*, en prêtant volontairement entre eux le Serment solemnel, que voici. " Les Membres du *Sénat* en corps, „ & chacun d'eux en particulier, jurent „ de procurer & de consolider, de toutes „ leurs forces, & d'après l'intime conviction de leur conscience, le bonheur & „ la prospérité de la Patrie, fondés sur la „ *Liberté* & la *Justice*. Ils jurent, qu'en „ s'occupant, soit de la *Constitution générale* de l'*Helvétie*, soit des *Constitutions Cantonales*, ils n'auront égard qu'au bien-„ être & à la prospérité de la *généralité du*

„ *Peuple* : Ils jurent de ne jamais donner
„ la main, ni ouvertement, ni en secret,
„ au rétablissement des *Privilèges Personnels*, & des *droits Politiques héréditaires & exclusifs*. Ils jurent, enfin, de
„ ne donner leur voix, dans chaque élection, qu'à des Hommes, qu'ils croiront, d'après leur conscience, les plus
„ dignes d'occuper la Place vacante, par
„ leurs vertus, leurs mérites & leurs lumières : Ils le jurent comme ils désirent
„ que Dieu & tous les Saints leur soient
„ en aide ! Le tout sans dol ni fraude."
Les mêmes engagemens ont été renouvellés le même jour par le *Sénat*, dans une Proclamation aux Habitans de l'*Helvétie*. Les *Sénateurs* y répètent, entr'autres, expressément, " que dans les travaux, qu'ils
„ vont entreprendre, le principe de la *Liberté* & l'*Egalité des droits Politiques* se-
„ ront inviolablement observés dans toutes
„ les parties de notre Patrie." On insiste sur-tout sur ce point, dans la vue de prévenir ou d'affoiblir, dans les Cantons où le Peuple étoit ci-devant *sujet*, la funeste influence de ceux, qui y présagent aux Campagnards *le retour à l'ancien ordre de choses*. Ces suggestions insidieuses malheureusement ne sont pas sans succès, ni sans danger pour la tranquillité publique, en-sorte que la prudence a déjà exigé, qu'on confiât sur les Cantons dits *Aristocratiques* quelques-unes des Troupes, retirées dans la présente circonstance des *Waldstätte*, ou Cantons de *Lucerne*, *Uri*, *Schweitz* & *Unterwalden*. Voici la Proclamation même, dont nous venons de parler. "

Le SÉNAT CONSTITUTIONNEL *de la République* HELVÉTIQUE, *à tous les Citoyens de l'*Helvétie.

„ La Proclamation du *Pouvoir-Exécutif provisoire* vous a déjà informés des changemens Politiques, auxquels il a fallu recourir, comme au seul moyen de prévenir la *séparation de plusieurs parties de la Suisse*, la désorganisation complette de l'ensemble, la Guerre Civile & peut-être l'anéantissement de notre existence Nationale. . . . . "

„ C'est dans le langage simple & naturel de nos Pères, que votre Gouvernement Central s'adressera désormais à vous. Il ne doit pas vous cacher les maux de notre chère Patrie, ni les dangers auxquels elle est encore exposée. De funestes préventions Politiques, les défiances, toutes les passions de l'intérêt particulier, divisent les esprits. Une Guerre désastreuse a épuisé les ressources publiques, & jetté plusieurs Cantons dans un abîme de misère. . . . . Ces difficultés effrayeroient le *Sénat* dès ses premiers travaux, si sa confiance en Dieu & dans la juste Cause, si le sentiment profond & vrai de ses devoirs, si l'espoir qu'il fonde sur l'appui efficace de tous les Vrais Amis de la Patrie, ne venoient soutenir ses forces & rendre son courage inébranlable. Fidèle au Serment qu'il a prêté, il respectera sur-tout la Religion de nos Pères, la vertu & la droiture, qui furent le véritable appui de notre ancienne prospérité Nationale ; il *protégera les Ministres du Culte* & les *Instituteurs publics*, & contribuëra de tout son pouvoir au retour des bonnes mœurs perdues. "

„ Mais, d'un autre côté, CITOYENS DE L'HELVÉTIE, c'est pour vous tous un devoir sacré, de donner à votre Gouvernement Central vos cœurs & votre confiance ; de respecter les Ordonnances qu'il rendra, ainsi que celles des Autorités Cantonales actuellement existantes ; de renoncer, de bonne-foi à ce *malheureux esprit de Parti*, qui nous divise, de faire le sacrifice entier & complet de tout espoir, qui ne seroit plus compatible avec l'ordre actuel des choses, & avec le bien de tous. Ne cherchez plus sur-tout à satisfaire un *fonds d'intérêt* dans l'abolition injuste des *Redevances*, sous lesquelles vous avez acquis la Propriété de vos Terres, & qui présentent l'avantage précieux d'être toujours proportionnées au degré de fertilité, que la bénédiction Divine accorde à vos Champs & à vos Vignes. Les *Dîmes* & les *Cens* sont, ou la Propriété légitime des Particuliers, ou l'Héritage tout aussi légitime, & reconnu par notre nouvelle Constitution, des Ministres de la Religion, des Instituteurs publics, des Etablissemens de secours en faveur des Pauvres & des Malades, & de l'Etat lui-même, qui sans cet Héritage se verroit dans la nécessité indispensable de recourir à des Impositions de toute espèce infiniment onéreuses. Ne désirez & ne demandez rien de plus que la faculté de vous *racheter* de ces Redevances à un prix équitable. . . . . "

„ Votre Gouvernement Central s'attache dès aujourd'hui à diminuer autant que possible les *Impositions onéreuses*, que l'*égoïsme de tant de riches Propriétaires* de Fonds sujets à la Dîme, & de fausses vuës d'Economie publique, firent établir. Pour gage de la sincérité de ses intentions à cet égard, il ordonne, que l'*Impôt Territorial* soit dès-à-présent suspendu. . . . . "

„ Le *Sénat* se montrera ferme & inébranlable dans les mesures nécessaires pour maintenir par-tout la Paix & l'ordre. Il sçaura comprimer & punir les Agitateurs de toute espèce, & les Perturbateurs du repos public. Il ne permettra envers qui que ce soit des excès ou les persécutions, que la vengeance ou l'esprit de Parti voudroit tenter. Sur-tout on le verra soigneux de remplir les devoirs importans, que la Loi du 28. Octobre impose au *Sénat*, relativement aux *améliorations*, que le bien public réclame, soit dans la *Constitution Centrale*, soit dans les *Constitutions Cantonales*. Croyez, CITOYENS DE

L'HELVÉTIE, que dans les travaux, qu'il va entreprendre, le principe de la *Liberté*, & l'*Egalité des Droits Politiques*, feront inviolablement respectés dans toutes les parties de notre Patrie. Gardez-vous donc d'ajouter foi aux suggestions mensongères, aux paroles incendiaires de tout Agitateur, qui, par quelque motif d'intérêt particulier, voudroit vous faire craindre un *retour de l'ancien ordre de choses*, ou un *système d'oppression quelconque*. Ouvrez plutôt vos cœurs à l'espérance de voir bientôt une *Diète Helvétique*, *mieux choisie & plus sage*, fonder sur des bases durables votre tranquillité & votre bonheur. Une conduite paisible, & la soumission aux Loix, sont les seuls moyens, par lesquels vous pourrez, dans cette époque critique, reconquérir à notre Nation l'estime des Puissances Etrangères, & sur-tout les assurer la bienveillance du Héros, auquel, après tant d'*années de calamités & de deuil*, l'*Europe* doit enfin le bienfait inappréciable & si désiré de la *Paix*." BERNE, *le 9. Octobre* 1801.

(*Signé*) *Le Président du Sénat*, DOLDER. *De* PARIS, *le 2.* Frimaire (23. *Novembre.*)

Le *Corps-Législatif* de la *France*, nommé en l'an 8. (1799.) & subsistant jusqu'ici sans renouvellement, a commencé hier sa troisième Session annuelle. La première Séance, annoncée à midi par le bruit du Canon, a été consacrée aux solemnités de l'ouverture de la Session. Le Ministre de l'*Intérieur*, le Citoyen *Chaptal*, précédé de deux Messagers-d'Etat, s'est rendu dans la Salle du *Corps-Législatif*: Il s'est placé à la Tribune, & a fait prévenir les *Législateurs*, réunis à leur Bibliothèque, qui se sont rendus dans la Salle d'Assemblée. Alors le Ministre, faisant les honneurs de la reception des Membres du *Corps-Législatif*, les a félicités sur l'heureuse époque de leur réunion actuelle. " Lorsque » votre carrière Constitutionnelle s'ouvrit » pour la première fois, (a-t-il dit) les » *cris des Factions* se mêloient encore aux » actions de grâces des bons Citoyens, à » qui le 18. *Brumaire* promettoit un Gou» vernement sage & réparateur. Les sa» lutaires travaux de votre seconde Session » furent souvent interrompus par le *récit* » *de nos Triomphes*; mais, quel que soit leur » éclat, *jamais les chants de Victoire ne peu*» *vent étouffer les gémissemens de la Guerre.* » Aujourd'hui c'est aux acclamations des » Peuples, que vous rentrez dans cette » auguste enceinte: Quel moment pour » *l'ouvrir le Temple des Loix*, que celui » où les Nations réunies & consolées vien» nent de *fermer le Temple de Janus!*" Les autres Discours, prononcés dans cette occasion solemnelle, respirent le même esprit. (*Nous les ferons connoître, ainsi que les principaux détails de la Séance, dans le* Supplément.)

L'Article suivant, inséré dans le *Journal officiel*, nous fournit des particularités intéressantes sur la situation de *St. Domingue*.

„ Le Général en chef *Leclerc* est arrivé à *Brest*: Il a dû s'embarquer le 30. *Brumaire*. Nous apprenons par le *Télégraphe*, que l'Amiral *Villaret-Joyeuse* devoit donner, le 1. *Frimaire*, l'ordre de ne plus communiquer avec la terre, & de se tenir prêt à appareiller. "

„ Le Ministre-Plénipotentiaire des *Etats-Unis*, arrivé à *l'Orient*, a apporté des Nouvelles du Citoyen *Pichon*, Commissaire-Général des Relations-Commerciales en *Amérique*: Il annonce au Gouvernement, qu'une grande Division régnoit entre les *Nègres* à *St. Domingue*; que, par suite de ces divisions, *Toussaint-Louverture* avoit suspendu la mise en activité de la Constitution jusqu'à la réponse de la Métropole; qu'un grand nombre d'Habitans de *St. Domingue* commençoit à craindre, qu'on ne voulût les mettre en état de Révolte contre la Métropole. *Toussaint-Louverture* avoit envoyé un Agent à la *Jamaïque* pour acheter des *Esclaves noirs*: Le Gouvernement *Anglois* avoit refusé d'avoir aucune espèce de communication avec lui. Quoique les *Anglois* à la *Jamaïque* ne connussent point encore les Préliminaires entre la *France* & l'*Angleterre*, ils montroient leur indignation & la crainte, que leur inspiroit la fondation de ce *nouvel Alger* au centre de l'*Amérique*. *Toussaint-Louverture* avoit enfin relâché l'Agent *Romme*, qui venoit d'arriver aux *Etats-Unis*."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *jusqu'au* 19. *Novembre*, (*par la voye de* Paris.)

„ La fin de la Guerre exige promtement des mesures de Finances, pour ramener celles du *Royaume-Uni* à un état stable & réglé durant la Paix. La Séance des *Communes* du 16. de ce mois les a donc eues pour objet. Le Premier-Ministre *Addington* a donné les détails du marché, qu'il avoit conclu, pour *fonder*, (c'est-à-dire, pour aggréger aux Fonds ordinaires & consolidés,) les Billets d'Echiquier encore en circulation; & il a exposé les motifs, qui l'engageoient à pourvoir aux premiers besoins de l'année prochaine par une nouvelle émission de ces Billets. Son but étoit d'éviter l'alternative, soit de faire deux Emprunts dans le cours de l'année, soit d'en faire un plus considérable que les besoins éventuels ne l'exigeroient, si la conclusion de la Paix permettoit de réduire promtement les dépenses publiques. Les Résolutions, que Mr. *Addington* proposa, furent adoptées; & (ce qui est remarquable) le principal Chef de l'*Opposition* Parlementaire, durant l'absence de Mrs. *Fox*, *Sheridan*, & *Grey*, sçavoir Mr *Tierney*, les approuva hautement. C'est la se-

conde fois, en peu de jours, qu'il vote avec les Ministres actuels sur des Questions importantes. Il en est de même de plusieurs autres des plus célèbres Membres de l'*Opposition*, nommément du judicieux *Erskine*. Cet éloquent Jurisconsulte se montre également l'approbateur de la ligne conciliatrice, que suit le présent Ministère. Mr. *Grey* s'en rapproche aussi: Et l'on peut dire, que l'opposition la plus considérable au Système de l'Administration réside principalement dans les deux Familles de *Buckingham* & de *Grenville*, liées si étroitement de sang & d'intérêts avec Mr. *Pitt*, l'Ami & l'appui du Premier-Ministre actuel, ainsi que dans la partie de l'ancien Ministère, qui a fait scission avec lui, notamment dans Mr. *Wyndham* & ses Partisans. L'ancienne *Opposition*, de son côté, n'a pas renoncé à son animosité contre ceux-ci; elle médite de les attaquer, même après leur retraite; & il sera curieux de voir encore la conduite mitoyenne, que Mr. *Addington* & ses Collègues tiendront au milieu de cette collision de Partis. Dans la Séance des 17. & 18. de ce mois, Sir *Francis Burdett* a annoncé, qu'à la recommandation de plusieurs de ses Amis, pour lesquels il avoit beaucoup de considération, il consentoit à différer jusqu'au lendemain la Motion, qu'il devoit faire, pour qu'il fût formé un Committé à l'effet d'examiner la conduite de l'ancien Ministère."

„ Mr. *Tierney*, dans la Séance des *Communes* du 14. de ce mois, a demandé, qu'il lui fût permis de présenter un Bil, tendant à faire révoquer l'Acte de la dernière Session du Parlement, qui défend aux Boulangers de vendre du Pain frais, quoique cet Acte dût expirer dans quinze jours. Son motif étoit, que, la Récolte de cette année ayant été abondante, une pareille défense devenoit inutile: Il a ajouté, qu'il se proposoit de demander en même tems, que les Boulangers & autres Personnes, qui avoient été condamnées à des Amendes, pour avoir étalé ou vendu du Pain frais, fussent indemnisés. La permission a été accordée; & il sera présenté un Bil en conséquence."

*** Au Rédacteur de la *Gazette* de LEYDE.

PARIS, ce 27. *Brumaire* an 10. (18. *Novembre* 1801.)

„ MONSIEUR, *L'intérêt, que vous prenez toujours à ce qui tient à la sûreté du Commerce, nous engage à vous prier d'insérer, dans votre plus prochain* Numéro, *la Circulaire ci-dessous, que nous venons d'adresser à nos Commettans. — — Nous avons l'honneur d'être &c.*"

(Signé) HAUTOT & AUDENET.

PARIS, ce 25. *Brumaire* an 10. (16. Novembre 1801.)

„ M . . . . . , *Nous venons d'apprendre à l'instant, qu'un Intrigant, se nommant* DE SAINT-LAURENT, *a dû se présenter chez vous en notre nom, pour vous offrir ses services, comme devant être commandité par l'un de nous. Veuillez, M . . . . . , n'ajouter aucune foi à ce qu'il aura pu vous proposer ayant trait à nos affaires; la vérité étant, que cet Individu n'y a été autorisé par nous, ni individuellement, ni collectivement. Nous avons l'honneur d'être &c.*"

(Signé) HAUTOT & AUDENET.

Veuve E. CROESE & Comp., *Banquiers de Sa Maj.* Catholique, *vaqueront journellement, à compter du* 23. *Novembre* (*excepté les Samedis & Dimanches*) *depuis* 10. *heures du matin jusqu'à midi, à leur Bureau, à échanger les Récépissés de la* troisième *Négociation de Conversion à la charge de Sa Maj.* Catholique *contre les Obligations & Coupons.*

On demande, dans une Maison honnête à AMSTERDAM, *vers le mois de Février prochain, une Personne sçachant parfaitement le* François, *pour avoir soin de deux jeunes Enfans. — On peut s'adresser sous l'adresse* H., *ou en personne, chez le Libraire* A. VAN DER KROE, *sur le* Dam, *à* AMSTERDAM; *les Lettres doivent être affranchies.*

La Société Eruditio Musica *à* AMSTERDAM *se propose de donner, Dimanche 6. Décembre* 1801. *au Théatre* Allemand, la CRÉATION, *du célèbre* HAYDN. *S'adresser pour des Billets à f* 2: — *chez* GUÉRIN, *Libraire au* Doelestraat, *où l'on peut aussi arrêter des Places, en payant* 10. *Sous par Place; & la Déscription en* Hollandois & Allemand *chez* Henning *sur le* Rockin.

F. BRIGUET, *Confiseur dans le* Kalverstraat, *entre le* Heilige-Weg & Osjes-Sluis No. 90. *à* AMSTERDAM, *prévient le Public, que pour la* St. Nicolas *l'on trouvera chez lui un joli Assortiment de surprises & Bijouteries analogues à la Fête du jour.*

L. A. J. OOSTERLINCK, *Confiseur & Décorateur à* AMSTERDAM, *a l'honneur de prévenir le Public, que la veille de la* St. Nicolas *on trouvera chez lui un Assortiment varié & nouveau de Présens relatifs à cette Fête; & toute l'année les Articles concernant tant la Confiserie, Pâtisserie &c. que les Ornemens & Décorations pour les Desserts.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XCVI.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 1. Décembre 1801.

L'An septième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du 25. Octobre.*

LA *Porte* vient de percevoir les prémices de la ré-occupation totale de l'*Egypte:* Une Frégate *Angloiſe* a apporté à *Conſtantinople* 290. Bourſes, provenant du premier Tribut levé dans ce Pays. Le *Grand-Seigneur* en a fait cadeau aux principales d'entre ſes Femmes & aux gens de la Cour. Non-ſeulement l'évacuation de cette importante Province par les *François* eſt un ſujet de joye: Celle-ci a été comblée encore par la certitude, qu'on a, que les *Anglois* ne prétendent point à ſe dédommager de leur Expédition auxiliaire, en s'y réſervant quelque Port excluſif, Place forte ou autre poſſeſſion. Au contraire, ils ſe diſpoſent à quitter le Pays & ces Mers, en n'y laiſſant que quelques Vaiſſeaux, pour protéger la Navigation. Ce procédé a achevé de gagner ici tous les coeurs à la Nation *Britannique;* & l'Ambaſſadeur Lord *Elgin* eſt le premier à en recueillir les fruits: Il reçoit des Préſens multipliés; & il a été admis ces jours-ci, par une diſtinction ſans exemple, à la Table du *Grand-Seigneur.*"

ARTICLES *de* MUNICH & *de* STUTTGART *extraits des Papiers de* France.

„*De* MUNICH, *le* 11. *Novembre.* Nos relations avec l'*Autriche* ſont toujours les mêmes. Quoique le différend, relativement au Fief de *Schönſee* dans le *Haut-Palatinat*, ſoit arrangé, il règne entre les deux Cours une certaine froideur, qui ne peut être attribuée qu'au Syſtême Politique de notre Gouvernement. Il eſt naturel, que la Cour de *Vienne*, qui a exercé la plus grande influence ſur *Charles-Théodore*, & qui gouvernoit, pendant ſon long Règne, la *Bavière* comme une de ſes Provinces, ne voye pas avec plaiſir les liaiſons intimes, que l'Electeur *Maximilien* a contractées & entretient avec la Cour de *Berlin*, & qu'il en ſoit réſulté une certaine froideur, qui s'eſt manifeſtée en différentes occaſions. Le rétabliſſement de la Paix avec la *France* & l'inclination de l'Electeur pour les *François* produiront encore d'autres liaiſons très-utiles à notre Pays dans les circonſtances actuelles. (On ſçait, que l'Electeur a été élevé en *France;* qu'il eſt entré, dans ſa première Jeuneſſe, au ſervice de cette Puiſſance, & qu'il a été Colonel du Régiment d'*Alſace* juſqu'en 1790.) — Nous avons appris ici avec plaiſir, que Mr. de *Rechberg*, notre Miniſtre à *Ratisbonne*, a été ſubſtitué au Comte de *Görtz*, en qualité de Miniſtre du Roi de *Pruſſe* à la Diète *Germanique*, pendant tout le tems que durera l'abſence du dernier, qui a fait un voyage à *Berlin*. On regarde cette ſubſtitution comme une nouvelle preuve des relations amicales, qui ſubſiſtent entre les deux Puiſſances. — L'Electeur vient de ſupprimer l'uſage d'employer la Langue *Latine* dans les Actes publics."

„*De* STUTTGART, *le* 12. *Novembre.* Une Cauſe intéreſſante pour le Duché de *Würtemberg*, & pour laquelle pluſieurs Puiſſances étrangères ont interpoſé leur crédit, eſt celle de nos Priſonniers-d'Etat: Ils ont été relâchés de la Forteresſe de *Hohenasperg* le 23. du mois dernier. Un Général & un Secrétaire du Cabinet ſont venus les mettre en liberté, après leur avoir fait ſigner à chacun une Promeſſe, par laquelle ils s'engageoient à ne point reparoître dans leur Patrie, les uns pendant ſix ſemaines, les autres pendant trois mois, & deux durant toute leur vie. Comme ils ignoroient abſolument les cauſes & les circonſtances, qui avoient déterminé leur miſe en liberté, ils ont ſigné tous l'Ecrit, qui leur a été préſenté à cet effet, & il a été diſtribué entre eux une Somme de 1500. Florins, pour ſervir à leur entretien dans l'Etranger. Mr. de *Wolf*, qui a ſigné la Capitulation de *Hohentwiel*, aura auſſi ſa liberté, ainſi que le Général *Bilfinger*, Commandant Titulaire de cette Forteresſe: Celui-ci avoit eu pour Adjoint, à cauſe de ſon grand âge, Mr. de *Wolf*, qui étoit chargé de toutes les affaires. En conſéquence, les Biens du dernier, qu'on avoit confiſqués, lui ſeront rendus. — La ſévérité, exercée contre les Priſonniers de *Hohenasperg*, eſt, dit-on, motivée ſur la crainte des troubles, que pourroient cauſer dans cet Etat certaines opinions deſorganiſatrices, qu'on leur attribuë, & dont les Partiſans ſont, à ce qu'on prétend, aſſez nombreux. Si le flegme *Germanique* n'eſt pas tout-à-fait incompâtible avec la manie des Syſtêmes, il faut convenir du moins, qu'il en retarde l'exploſion: Telle claſſe d'Hommes, qui formeroit ailleurs un Parti, ne forme encore qu'une ſimple opinion en *Allemagne*, &, ſous ce rapport, mérite ſimplement d'être *ſurveillée*. Il vient de s'établir ici une Société, qui annonce l'intention d'étendre les limites de la Science de la Nature, de la Médecine, de l'Economie, de l'Hiſtoire Naturelle &c. Il faut eſpérer, que ſes principes & ſes travaux ne raſſureront pas moins les Autorités publiques, que la moralité des Perſonnages qui la compoſent."

EXTRAIT d'une Lettre de CARLSRUHE *du 16. Novembre.*

„ Le Prince & la Princeſſe-Héréditaire de *Baden* ſont attendus ici vers le Nouvel-an de retour de la *Ruſſie* & en dernier lieu de *Stockholm*. On avoit cru, qu'ils feroient en paſſant viſite à la Cour de *Copenhague*; mais il paroît, qu'il y a eu du changement à cet égard, & que, la route ſe dirigeant par *Wiadi* & *Stralſund* ſur *Berlin*, les illuſtres Voyageurs reſteront quelques jours à la Cour de *Pruſſe*. "

„ L'affaire des Priſonniers-d'Etat, détenus à *Hohen-Asperg*, n'eſt pas encore tout-à-fait terminée entre le Gouvernement *François* & le Duc de *Würtemberg*. Le Miniſtre de *France*, le Citoyen *Maſſias*, a encore préſenté récemment à ce ſujet une Note à la Cour de *Stuttgart*: Elle concerne particulièrement la manière conditionnelle & reſtreinte, dont la liberté a été rendue à ces Priſonniers: Le Miniſtre rappelle, que, lors de ſon ſéjour à *Stuttgart*, la relaxation des Priſonniers lui avoit été promiſe ſans conditions ni réſerves; que celle, qu'on avoit impoſée aux Priſonniers, & qu'on leur avoit fait confirmer par leur ſignature, de s'exiler des Etats de *Würtemberg*, les uns pour toute leur vie, les autres pour un terme plus long ou plus court, étoit contraire à l'eſprit de l'accord arrêté; qu'ainſi, quoiqu'on eût fait ſigner la promeſſe comme *volontaire*, elle étoit de fait *nulle* & de *nulle valeur*; & que le Gouvernement *François* ne pouvoit la regarder que comme *non-avenuë*, comme étant contraire à ſes intentions &c. "

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* PARIS *du* 2. Frimaire (23. *Novembre.*)

„ Le Miniſtre *Chaptal* ayant fini de parler, à l'ouverture du *Corps-Légiſlatif* de *France*, dans la Séance d'hier, (*ainſi que nous l'avons annoncé dans notre* Gazette *de ce jour*,) & après qu'il ſe fut retiré, le *Corps-Légiſlatif* s'eſt conſtitué proviſoirement ſous la Préſidence du Citoyen *Bourg-Laprade*, Doyen d'âge, aſſiſté au Bureau par les quatre Membres les plus jeunes comme Secrétaires. Enſuite on a procédé au Scrutin ſecret pour la formation du Bureau définitif. Deux-cents vingt-huit des 300. Membres étoient préſens: Cent trente-ſept ont donné leurs ſuffrages, pour la Préſidence, au Citoyen *Dupuis*, de l'*Inſtitut National*: C'eſt également à la pluralité abſoluë que les Citoyens *Dubosq*, *Bord*, *Eſtaque* & *Clavier* ont été nommés Secrétaires. Le Préſident & les Secrétaires élus ayant occupé leurs places, le *Corps-Légiſlatif* s'eſt *déclaré définitivement conſtitué*, & a arrêté, que cette Déclaration ſeroit portée par un Meſſager-d'Etat au *Sénat-Conſervateur*, au *Tribunat* & aux *Conſuls* de la République. Alors le Préſident, le Citoyen *Dupuis*, a adreſſé la parole à l'Aſſemblée, en ces termes. "

„ Après douze années d'une lutte pénible & glorieuſe contre l'*Europe* entière, pour faire triompher la *Liberté de l'Homme* & *celle des Peuples*, le moment enfin eſt arrivé où la *Paix* va couronner les efforts des *François*, & aſſurer à jamais la République ſur des baſes inébranlables: Cette Paix, qui va unir par des liens d'amitié deux grands Peuples, qui l'étoient déjà par l'eſtime, nous la devons à la valeur & à la ſageſſe du Héros Pacificateur, à la bravoure de nos invincibles Armées, à l'heureuſe harmonie de tous les Corps-conſtitués, & ſur-tout à l'eſprit de modération, qui a ſçu donner des bornes à la Victoire elle-même: Ce nom de *Paix*, ſi cher à l'Ami de l'Humanité, doit impoſer ſilence à toutes les paſſions haineuſes, réunir de coeur tous les Enfans de la même Patrie, & être le ſignal du bonheur pour la Génération préſente & pour notre Poſtérité. Qu'il eſt doux pour nous, CITOYENS LÉGISLATEURS, après avoir traverſé les orages d'une longue Révolution, d'avoir enfin conduit heureuſement au Port le Vaiſſeau ſacré de la République, de commencer cette Seſſion par la proclamation de la *Paix renduë au Monde*, comme ceux, qui vous ont précédés, ont ouvert la leur par la proclamation des *Droits de l'Homme & de la République*. Il ne nous reſte plus, pour couronner ce grand ouvrage, autre choſe que *ces Loix ſi longtems attenduës, qui doivent completter l'organiſation Sociale & régler les intérêts des Citoyens*. Ce Code, déjà préparé par des Hommes d'une prudence conſommée, ſera, je l'eſpère, bientôt ſoumis à votre examen & à votre ſanction: Et la Seſſion préſente ſera la plus glorieuſe époque de notre République; car il n'eſt rien de plus glorieux pour l'Homme que l'honneur de ſes Semblables, & de jetter d'avance les *premières ſemences de la Liberté du Monde*. "

„ Après un court intervalle, rempli par la lecture des Actes d'élections faites par le *Sénat-Conſervateur* pendant les huit mois de la ſéparation du *Corps-Légiſlatif*, les Conſeillers-d'Etat *Regnier*, *Dumas* & *Berenger* ont été introduits dans la Salle; & le premier a prononcé, au nom du Gouvernement, le Diſcours ſuivant. "

„ CITOYENS LÉGISLATEURS, *Le jour, où ſe réuniſſent les Légiſlateurs d'un grand Peuple, eſt un jour mémorable ſans doute; & c'eſt à la Loi qu'il appartient de conſacrer définitivement les formes impoſantes, dont cette réunion doit être environnée. Aujourd'hui le Gouvernement devance la Loi pour concourir à cette ſolemnité.* "

„ CITOYENS LÉGISLATEURS, *sous quels heureux auſpices votre Seſſion va s'ouvrir! En vous ſéparant l'année dernière, vous emportâtes, il eſt vrai, la certitude de la Paix avec l'Empereur & l'Empire; mais nous reſtions en Guerre avec pluſieurs autres Puiſſances du Continent, & la continuation des hoſtilités Maritimes, ainſi que l'incertitude de leur terme, diminuoient ſur-tout l'alégreſſe publique & la vôtre. Maintenant la Pacification du Continent eſt complette, les Préliminaires de la Paix avec l'*Angleterre *ſont ſignés. Ainſi un heureux rapprochement ſe prépare entre deux Nations; qui tiennent un rang ſi diſtingué ſur le Globe, & dont la mesintelligence ou l'union peuvent avoir une ſi prodigieuſe influence ſur les deſtinées du Genre-humain. Dans tous ces Traités, l'honneur & la dignité de la République ont été ſoigneuſement maintenus, ſes Alliés ſoutenus avec zèle & perſévérance, ſes véritables intérêts ſcrupuleuſement ménagés: Toutefois le Gouvernement n'a jamais oublié, que la modération dans les Traités de Paix eſt la garantie la plus ſûre, qu'ils puiſſent offrir de leur ſtabilité.*"

„ *La Guerre & les Négociations n'ont pas tellement abſorbé tous ſes ſoins, qu'il n'ait porté des regards attentifs ſur les diverſes parties de l'Adminiſtration intérieure. D'utiles réformes ont été faites, de grandes améliorations ont été opérées: d'autres ſont préparées & s'effectueront à leur tour; car en toutes choſes la meſure eſt néceſſaire, & l'amour du bien même, cette noble paſſion des grandes ames, a beſoin encore d'être réglé par la prudence.*"

„ *Le vœu fortement prononcé de la Nation toute entière ſollicitoit un* Code Civil; *le Gouvernement s'en eſt occupé avec une infatigable conſtance: Il a appellé à ſon ſecours toutes les lumières; l'Antiquité & les tems modernes ont été conſultés, pour mettre en quelque ſorte à contribution l'expérience & la ſageſſe de tous les Ages; & dans la Section du* Pouvoir-Légiſlatif, *à laquelle appartient l'initiative de la Loi* (le Gouvernement,) *la diſcuſſion marche avec cette ſage lenteur & cette impoſante maturité, ſans leſquelles, dans une matière où preſque tout doit être conſidéré ſous de ſi nombreux rapports, il ſeroit impoſſible d'arriver à de bons réſultats. Ainſi va s'élever ce Monument d'une haute importance, & pour la Génération préſente & pour les Siècles à venir! Eſpérons, que les ſoins réunis de tout ce qui doit concourir à la formation de la Loi, le rendront digne d'occuper une place mémorable dans cette Période ſi féconde en grands événemens.*"

„ CITOYENS LÉGISLATEURS, *vous venez pour la troiſième fois vous aſſocier aux travaux du Gouvernement: Vos deux premières Seſſions ont prouvé à la Patrie, que la ſageſſe & un zèle pur pour le bien public préſident à toutes vos délibérations; quelle garantie pour la Seſſion qui va s'ouvrir! Qu'un inaltérable concert entre les premières Autorités de l'Etat entretienne & fortifie dans tous les coeurs la douce ſécurité dont ils ſont actuellement remplis, & que, toujours d'intelligence pour les vrais intérêts d'un Peuple ſi digne d'être heureux, elles méritent d'être à jamais les objets vénérés de ſa confiance & de ſon amour.*"

„ Le Préſident a répondu en peu de mots à cette harangue; le Citoyen *Saur*, de *Rhin & Moſelle*, nouvellement élu Membre, a pris Séance; le Légiſlateur *Rallier* a demandé & obtenu ſa démiſſion; & la première Séance a été levée. Dès aujourd'hui, dans la ſeconde, trois *Conſeillers-d'Etat* ſont venus mettre ſous les yeux du *Corps-Légiſlatif* un Expoſé détaillé de la ſituation de la République, ſous le point de vuë des affaires intérieures & extérieures. Demain, la première Loi du *Code Civil* ſera préſentée. Le 5. de ce mois, la Convention avec les *Etats-Unis* d'*Amérique*; les jours ſuivans, les Traités avec *Naples*, la *Bavière*, la *Ruſſie*, le *Portugal*, ſeront ſoumis à la ſanction du *Corps-Légiſlatif*."

„ Une grande partie du Corps-d'Armée d'*Alexandrie*, aux ordres du Général en chef *Menou*, vient d'arriver à *Toulon*. — Le Gouvernement a penſé, d'abord après la ſignature des Préliminaires de Paix avec l'*Angleterre*, à profiter de la ceſſation des hoſtilités ſur mer, pour envoyer une Flotte & une Armée à *St. Domingue*. Les préparatifs de l'Expédition, ſi néceſſaire au rétabliſſement de l'ordre dans cette importante Colonie, ont été pouſſés, depuis deux mois environ, avec la plus grande activité, à *Breſt* & dans d'autres Ports ſur l'*Océan*. Déjà, en effet, cet Armement conſidérable, ſuivant l'Annonce officielle (*inſérée dans notre* Gazette *de ce jour*,) eſt prêt à appareiller, s'il n'a pas déjà mis à la voile en tout ou en partie. La même Annonce, bien moins ménagée au ſujet de *Touſſaint-Louverture* & de ſes projets, que ne l'étoient les Avis précédens du Gouvernement, préſage clairement la fin prochaine de l'empire de ce Général *Noir* aux *Antilles*."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *jusqu'au* 19. *Novembre.*

„ Les différentes opérations Financières du Gouvernement *Britannique*, par leſquelles il a toujours ſçu maintenir ſon crédit au milieu des plus grandes difficultés, ſont dignes d'attention. Cette fois-ci encore Mr. *Addington* a parfaitement réuſſi dans ſes vuës: Les Directeurs de la Banque avoient cru ne point devoir ſe prêter à ſa propoſition d'aggréger aux Fonds conſolidés une Somme de 2. Millions 380. mille L. Sterling, en Billets d'Echiquier, qu'ils avoient en mains. Le Premier-Miniſtre a donc eu recours

aux Banquiers; &, après une première Conférence tenuë le 6. ainſi qu'une ſeconde le 11, il a fait ſon marché avec les Députés d'entre eux, qui étoient porteurs de Billets d'Echiquier: Ils euſſent deſiré de voir l'aggrégation toute entière ſe faire aux Annuités conſolidées à 3. pour-cent, comme étant le Fonds le plus commerçable: Le Premier-Miniſtre obſerva, qu'il en réſultoit l'inconvénient de rendre la maſſe des Intérêts à acquitter trop conſidérable à l'échéance d'un ſeul & même Fonds: Il leur propoſa les Annuités à 4. p. c. & en ſe rapprochant l'on convint, dès la première Conférence, de partager l'aggrégation entre les Fonds à 3. 4. & 5. pour-cent. La proportion fut fixée dans la ſeconde Conférence, tenuë le 11. de ce mois. La Somme à conſolider étoit de 8,500,000. L. St., &, en vertu de l'arrangement fait, tous les Fonds créés pour fonder les Billets d'Echiquier s'élèvent à la Somme de 10. Millions, 625. mille L. Sterling, tandis que les longues Annuités, créées par la même opération, pour le terme de 59. ans, ſeront de 7. mille 437. L. St. 10. Chelins. Voici la répartition, qui en a été faite dans les différents Fonds. Pour chaque 100. L. St. il ſera donné aux Porteurs des Billets d'Echiquier 25. L. St. en *Annuités conſolidées à 3. pour-cent*, dont la valeur eſt au prix courant de 17. L. 1. Ch. 10. Soûs & demi; 25. Livres dans les *Annuités réduites*, eſtimées 16. L. 16. Ch. 10. Soûs & demi; 25. L. St. dans les *nouvelles Annuités* à 5. pour-cent, au taux de 24. L. 15. Chelins; 50. L. St. dans les *Annuités à 4. pour-cent* pour la valeur de 42. L. 7. Ch. 6. Soûs; & un Ch. 9. Soûs en *longues Annuités* en Viager calculé au Capital de 1. L. St. 14. Ch. 4. Soûs, faiſant enſemble un Fonds réuni de 102. L. St. 15. Ch. 7. Soûs. Il a été accordé aux Intéreſſés l'avantage de pouvoir ajouter à chaque 100. L. St. en Billets encore 50. L. St. en Eſpèces aux mêmes conditions, outre la jouïſſance d'un Dividende entier, au cas qu'ils payaſſent le tout avant le 2. Janvier prochain. Cette entrepriſe paroît d'autant plus avantageuſe aux Financiers participans, qu'outre la Prime de 2. L. St. 15. Ch. 7. Soûs pour-cent, que le calcul ci-deſſus leur aſſure déjà au-deſſus du Capital, l'*Omnium* de cet Emprunt eſt déjà marqué à 2. pour-cent de gain ſur la Liſte de *Lloyd*. Dans les deux entrevuës, le Premier-Miniſtre donna des éclairciſſemens très-raſſurans ſur la ſituation des affaires publiques: Il informa les Banquiers, entre autres, par rapport au *Portugal*, du ſort duquel il avoit été fort queſtion en Parlement, que, déjà ſur les repréſentations de Mr. *Merry*, le *Premier-Conſul* avoit déclaré, que les limites du *Bréſil* appartenant au *Portugal* reſteroient non-entamées, & telles qu'elles étoient ci-devant, attendu que la fixation d'une nouvelle Ligne de démarcation au moyen de la Rivière des *Amazones*, qui auroit ajouté une partie de la *Guyane Portugaiſe* à la Colonie *Françoiſe*, en vertu du Traité de *Madrid*, avoit été abandonnée avec ce Traité même."

„ La difficulté, que la Banque a faite, de ſe prêter aux propoſitions du Miniſtre, & qui ont engagé celui-ci à emprunter encore 50. pour-cent en-ſus des Billets aggrégés, pour rembourſer ceux qui étoient dans les Caiſſes de la Banque au montant de la ſuſdite Somme de deux Millions 380. mille L. Sterling, — cette difficulté très-réelle conſiſte dans la diſette d'Eſpèces, qu'elle ne ceſſe d'éprouver. L'effet de l'Acte, qui l'autoriſe à ſuſpendre ſes payemens en Argent-comptant, devoit expirer ſix ſemaines après la Paix. L'époque étant près d'arriver, il s'eſt tenu pluſieurs Conférences entre les Miniſtres du Roi & la Direction de la Banque: Celle-ci a repréſenté le préjudice & l'embarras, qui en réſulteroient pour elle, ſi tous les payemens en Eſpèces devoient recommencer à la fois, ainſi que l'utilité évidente, qu'il y auroit, à proroger la diſpenſe ſubſiſtante juſqu'à ce que les effets de la Paix fuſſent devenus ſenſibles & efficaces par le retour de la circulation: Ils ont expoſé en même tems la ſituation de la Banque; &, par l'Etat qu'ils en ont exhibé, ils ont pleinement prouvé ſa ſuffiſance à tous ſes engagemens & la ſolidité du crédit, qui lui ſeroit accordé. En conſéquence, les Miniſtres ont conſenti à la prorogation, qu'ils demandoient, mais pour un terme court & limité, durant lequel la Direction ſe mettra en état de reprendre graduellement tous ſes payemens en Eſpèces."

„ Le Prince *Adolphe* & le Prince *Auguſte*, Fils du Roi, qui n'avoient pas encore de Titre de Pairie, viennent d'être créés, le premier, Duc de *Suſſex*, le ſecond, Duc de *Cambridge*. L'Amiral Lord *Keith* & le Général *Hutchinſon*, qui ont ſi heureuſement terminé l'Expédition d'*Egypte*, ont auſſi été élevés à la Pairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* & de l'*Irlande*."

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.